

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 184 Freitag, 22.09.2006 124. Jahrgang

---

1. *Débitrice:* **Dynamic Club SA**, Zone commerciale,  
**1844 Villeneuve**
2. *Déclaration de faillite:* 10.08.2006
3. *Echéance selon art. 230 al. 2 LP:* 02.10.2006
4. *Avance de frais:* CHF 10'000.00

*Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.*

5. *Remarques:* But: exploitation de discothèques, bars, restaurants, night-clubs et autres établissements publics.

Office des faillites d'Aigle  
1860 Aigle

(0562222)